The Forum of Maritime Cabinets
September 10-11, 1992
Halifax, Nova Scotia

EDUCATION P-12

(Une version en français est aussi disponible.)

Le forum des cabinets des Maritimes
les 10 - 11 septembre 1992
Halifax (Nouvelle-Écosse)

REPORT

TO

MINISTERS COMMITTEE ON ECONOMIC COOPERATION

FROM

THE MINISTERS OF EDUCATION

April 1992

INTRODUCTION

We are pleased to submit this report which presents six strategic goals for cooperation in education and outlines specific action to be taken on each. The report presents a brief rationale for each of the strategic goals and outlines the intended actions. A summary of the action plan with timelines is attached.

The departments of education of New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island, over the past several months, have given serious consideration to the premiers' request for enhanced cooperation at the primary to grade twelve level. In doing so, the departments utilized the structure and processes of the Maritime Provinces Education Foundation.

The Newfoundland and Labrador Department of Education has been informed of, and invited to participate in, discussions of all matters. Representatives of that department will continue to be advised and will be welcomed as partners on all items of interest.

The MPEF was established in 1982 by agreement of the Ministers of Education and provides the framework for cooperation and joint action. Directed by a Board which includes the deputy ministers of education, the Foundation supports the development of curriculum resources, conducts research and provides the mechanism for regional collaboration on issues of common interest. Much has been achieved through the Foundation. The priorities for strategic cooperation which are identified here are an extension of this collaboration.

There are two outstanding matters which need to be addressed in regard to the proposals contained in this report. Both are related to commitment. In order to act on many of the initiatives it will be necessary to identify and allocate sufficient financial and human resources. Other initiatives will involve consultation and negotiation with many stakeholders, including unions and self-governing institutions.

The departments of education will initiate the steps necessary for consultation and resource identification upon endorsement of these strategic goals within the framework for Maritime economic cooperation.

STRATEGIC GOAL # 1

To improve the accountability of the education systems of the three provinces.

The demand for measures of performance within education are being felt at the provincial and national levels. There is a need to respond to these demands in an effective manner. In times of fiscal restraint, it becomes even more critical that resources for public

education be managed wisely and allocated in accordance with pre-determined objectives and goals. An accountability framework provides an approach to assessing the purposes for which education resources are allocated. It can provide guidelines for measuring the extent to which the education system is economically, efficiently and effectively managed.

Action plan:

1. The departments of education will collaborate in the ***development of a conceptual plan for an accountability framework*** to provide a structural approach to the consideration of economy, efficiency, and effectiveness measures in education.

2. The departments will work towards the ***establishment of a regionalized educational database*** consistent with efforts being undertaken by CMEC and Statistics Canada.

STRATEGIC GOAL # 2

To identify efficiencies within the education systems of the provinces through examination of resource allocation and expenditure policies and practices.

The departments cannot achieve significant improvements or savings without making significant changes. The greatest opportunity for costs savings exists in improving the efficiency or productivity of staff. The ability of the provinces to respond to or initiate certain changes is influenced by existing collective agreements and other human resource policies.

Action plan:

1. The departments will initiate a regular exchange of information on matters relating to ***resource allocation*** to school boards.

2. The departments will undertake a ***comparative study of school board accounting practices*** and common definitions. Standard practices will enable and support the implementation of an accountability framework and the establishment of an educational database.

3. The departments will undertake a ***review and exchange of information relating to school transportation*** systems and operations.

4. The departments will initiate a review of the experience of other jurisdictions regarding ***better use of school facilities***.

5. The departments will approve and encourage an ***annual meeting of departmental human resource managers*** to share information relating to a variety of personnel issues, including substitute teachers, teacher certification, teacher assistants and support staff, pay equity, and janitorial services.

STRATEGIC GOAL # 3

To realize potential savings and economies at the departmental and school board levels which may be available through such measures as joint purchasing, sharing of services and privatization.

Action plan:

1. To exercise departmental leadership to ***formally include the school boards of each province in the Maritime (Atlantic) Procurement Agreement***.

2. To ***undertake joint purchasing***, at the departmental and board levels, at the earliest possible date. The departments will examine the feasibility of developing a policy requiring boards to purchase at the best (regional) price.

3. The departments will ***consider providing an incentive to boards*** by allowing retention and re-allocation of some portion of the cost-savings.

4. The departments will exchange information relating to a range of school services for the purpose of ***adapting or harmonizing practices*** in these areas, e.g.:

   - school transportation
   - school maintenance
   - cafeteria operations
   - special services
   - payroll service
   - self-insurance

STRATEGIC GOAL # 4

To identify and realize opportunities for cooperation in curriculum development.

The departments of education will cooperate in all curriculum matters including development of courses, resources, and joint purchasing of materials. Five curriculum areas are identified for initial consideration:

- high school maths, physics and chemistry
- entrepreneurship education
- French first language
- French second language
- adaptation of information technologies

i) Maths, Physics and Chemistry

The student of today is evolving in a world in which science, technology, teamwork, and communication play a predominant role. The teaching of science and mathematics should reflect this reality and prepare the student for this environment. The student will need to develop self-mastery, and be able to seek out, assess, and use information in problem solving and decision making. Learning must be based on active discovery through research and investigation.

Over the past few years, cooperative efforts among the francophone divisions of the departments have resulted in the development of physics and chemistry laboratory workbooks and software, translation and adaptation of the teacher's guide for grade 12 chemistry and development of textbooks and teacher's guides for junior high science.

Anglophone divisions have developed a model for a summer institute to explore career opportunities for young women in science, math and technology. A regional Action Forum for 150 educators will be held in March 1993 to provide an opportunity to understand and utilize successful strategies for enhancing achievement in math and science.

Action plan:

1. The anglophone divisions of the departments of education will ***develop common curriculum for senior high physics and will continue to review common needs and priorities*** in other subject areas, particularly biology and chemistry.

2. The departments of education, francophone divisions, will ***prepare a five-year action plan*** and report on priorities.

ii) Entrepreneurship/Enterprise Education

The departments of education have prepared a plan outlining common action in the area of enterprise education. Agreement has been reached on definitions, rationale and the major objectives for enterprise education in Maritime schools.

The francophone and anglophone divisions of the departments have jointly developed a proposal for funding assistance for submission to the Atlantic Canada Opportunities Agency. The primary elements of that proposal are:

Elementary level - A series of interdisciplinary and multidisciplinary early-learning kits for students and teachers to develop an entrepreneurial attitude in all elementary schools in the Maritimes.

Junior High level - The development of a series of curriculum modules, grades seven to nine, to provide students with a clear understanding of how a business enterprise operates, with a focus on Atlantic Canadian small businesses.

Senior High level - Regional training session for guidance counsellors and school administrators.

Action plan:

1. The Foundation will ***submit a proposal to ACOA for a multi-year project in enterprise education***.

iii) French First Language

Given that French-language educational materials are not readily available, the three departments of education benefit from regional educational cooperation, through which educational material can be developed and purchased in common. This cooperation provides the opportunity to share resources and achieve major savings.

Cooperation in regional French-language education reached a high level with the development of the Maritime Studies textbook, Les Maritimes : trois provinces à découvrir. The Foundation also adapted and published, in cooperation with Newfoundland, a series of textbooks known as SciencesPlus for senior high students in French and immersion schools. Work is currently underway on a teacher's guide for primary to grade 12 teachers in human rights education.

The departments will continue their work to develop French first-language educational material to support and enrich curriculum in the three provinces and are considering the following subject areas for cooperation: Sciences humaines 5e année, Sciences naturelles and Histoire du Canada.

Action plan:

1. Each of the departmental francophone divisions will ***prepare a five-year plan*** for the development and implementation of curriculum programs; share plans with the other provinces to identify cooperation projects; and review the plans annually with a view to harmonizing where possible.

iv) French Second Language

A preliminary report identified two key areas for regional cooperation in FSL education: teacher training and program development. The second language sections of all three departments are small and would benefit from cooperative efforts in the area of program development. All jurisdictions are concerned about core/immersion teacher preparation and language proficiency. Teacher training/retraining in the areas of methodology and language were cited as priorities.

Action plan:

1. The departments of education will ***develop a plan of action for regional cooperation in French second language education, including budget and timeline***.

v) Information Technology

The last decade has seen the emergence of unparalleled interest in the educational applications of information technology. Across the Maritimes, departments, boards and administrators are committing resources to equipment purchases, training, experiments with computer-assisted instruction and course development. Since technology is expensive and new technologies are constantly emerging, a regional approach to its applications (i.e., using technology to teach, teaching about technology, and computer assisted learning) is warranted.

Action Plan:

1. The MPEF will ***identify a regional approach to educational applications of technology***, areas where a regional approach could be beneficial, establish a regional priorities list, and a plan of action, including proposals for pilot projects.

STRATEGIC GOAL #5

To effect desired changes to teacher preparation programs through coordinated action and strong representations to teacher training institutions.

It is essential that there be an ongoing functional relationship between and among the departments of education and teacher training institutions. Our schools are dependent on the quality of the teacher preparation which is provided by training institutions.

The departments share common concerns regarding teacher preparation and recognize their responsibility to effect change within the self-governing institutions which offer such programs to new entry teachers.

Action plan:

1. The departments of education will take a coordinated approach to addressing concerns with universities/training institutions and will strengthen their efforts to ***effect improvement in teacher preparation programs***.

STRATEGIC GOAL # 6

To address professional and leadership development needs at the regional level through the establishment of mechanisms which enhance local and provincial initiatives.

Departments of education devote effort and financial resources to the training and in-servicing of teachers. We also recognize that ongoing professional development is a shared responsibility of teachers and their associations. There is a need to more clearly define how these responsibilities can be addressed at the regional level.

The Study of Teacher Supply and Demand for the Maritime Provinces to the Year 2003-4, conducted by the MPEF in 1990, projects a shortage of administrators, including principals and vice-principals. The changing demands of the education system will require new and different skills on the part of administrators. Leadership at the school, board and departmental levels is becoming a more vital issue. The departments endorse the concept of a regional network for administrative/leadership development.

Action plan:

1. Departmental francophone divisions, in developing a five-year regional action plan, will include ***treatment of re-training and in-service priorities***.

2. Anglophone divisions will share provincial expertise to ***develop re-training programs/modules for junior high math and science teachers***, with delivery to be undertaken locally.

3. The departments will solicit proposals for the ***establishment of an administrative/leadership development network*** following consultation and specific needs identification.

CONCLUSION

In addition to the specific goals set forth in this report, departmental officials have given some consideration to other areas of mutual interest. Two items are deserving of mention at this time. First, the departments, in cooperation with the MPHEC, will address their desire to stimulate educational research related to regional needs. The departments will also seek to define their role and responsibility in relation to educational publishing.

We recognize that these strategic goals do not address all of the issues which currently face the departments of education. Our focus has been on those matters which most closely relate to the current economic initiative of the three provincial governments. It is the intention of the departments to pursue other elements of cooperation which may in time result in mutual benefit.

SUMMARY OF STRATEGIC GOALS

Strategic Goals	Action Plan
1. To improve the accountability of the educational systems of the three provinces.	• collaborate in the development of a conceptual plan for an accountability framework; over 2 years • work towards the establishment of a regionalized educational database consistent with efforts being undertaken by CMEC and Statistics Canada; interim report due Nov. '92
2. To identify efficiencies within the educational systems of the provinces through examination of resource allocation and expenditure policies and practices.	• initiate a regular exchange of information on matters relating to resource allocation to school boards; ongoing • undertake a comparative study of school board accounting practices and common definitions; report/recommendations due Dec. '92 • undertake a review and exchange of information relating to school transportation system operations; report/recommendations due Sept. 30/92 • initiate a review of the experience of other jurisdictions relating to better use of school facilities; interim report due Sept. '92 • annual meeting of departmental human resource managers to share information relating common issues; first meeting fall '92

SUMMARY OF STRATEGIC GOALS

Strategic Goals	Action Plan
3. To realize potential savings and economies at the departmental and school board levels which may be available through such measures as joint purchasing, sharing of services and privatization.	• exercise departmental leadership to formally include the school boards of each province in the Maritime (Atlantic) Procurement Agreement; report/recommendations due June '92 • undertake joint purchasing, at the departmental and board levels, at the earliest possible date; report/recommendations due June '92 • exchange information relating to the privatization of a range of school services for the purpose of adapting or harmonizing practices in these areas; initial collection complete April 30' 92
4. To identify and realize opportunities for cooperation in curriculum development.	
i) Maths, Physics and Chemistry	• anglophone divisions develop common curriculum for senior high physics; to be completed by Oct. '93; review of biology and chemistry to follow • francophone divisions prepare a five-year action plan and report on priorities; by July 1992

SUMMARY OF STRATEGIC GOALS

Strategic Goals	Action Plan
ii) Entrepreneurship/Enterprise Education	• submit a proposal to ACOA for a multi-year project in enterprise education; to be submitted by June 1/92
iii) French First Language	• develop a five-year plan for the development and implementation of curriculum programs; share plans with the other provinces to identify cooperation projects; due July 1992
iv) French Second Language	• develop a plan of action, budget and timeline; report due Nov. '92
v) Information Technology	• identify a regional approach to educational applications of technology, a regional priorities list, and a plan of action (including possible pilot projects); to be submitted by Nov. '92
5. To effect desired changes to teacher preparation programs through coordinated action and strong representations to teacher training institutions.	• take a coordinated approach to addressing concerns with universities/training institutions; ongoing
6. To address professional and leadership development needs at the regional level through the establishment of mechanisms which enhance local and provincial initiatives.	• re-training and in-service priorities will be component of 5-year plan of francophone divisions; report due July '92
	• development of re-training programs/modules for (anglophone) junior high math and science teachers; completed Oct. '93
	• solicit proposals for establishment of an administrative/leadership development network following consultation and specific needs identification; Jan. '93

ÉDUCATION P-12

(An English version is also available.)

RAPPORT DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION

AU

COMITÉ DES MINISTRES SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

AVRIL 1992

INTRODUCTION

C'est avec plaisir que nous vous soumettons le présent rapport, dans lequel nous vous proposons six objectifs stratégiques en matière de coopération régionale en éducation ainsi que des mesures spécifiques permettant d'atteindre ces objectifs. Un sommaire du plan d'action et des échéanciers qui sont proposés accompagne ce rapport.

Au cours des derniers mois, les ministères de l'éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont attentivement étudié les possibilités d'intensifier la coopération régionale à tous les niveaux scolaires, c'est-à-dire du primaire à la fin du secondaire, et ce, conformément au désir qu'ont manifesté les trois premiers ministres de la région. Pour ce faire, les ministères de l'éducation ont mis à contribution la structure et les méthodes de la Fondation d'éducation des provinces maritimes.

Des représentants du ministère de l'éducation de Terre-Neuve et du Labrador ont été invités à se joindre aux discussions afin de pouvoir se tenir au courant de toutes les questions traitées. On continuera à les tenir informés et, à l'avenir, ils pourront participer aux discussions portant sur les sujets qui les intéressent.

La Fondation d'éducation des provinces maritimes, qui a été fondée en 1982 en vertu d'une entente intervenue entre les ministres de l'éducation, vise à favoriser la coopération et la concertation régionale dans ce domaine. Sous la direction d'un conseil d'administration auquel siègent les sous- ministres de l'éducation, la Fondation encourage la mise au point de matériel pédagogique, en plus de mener des activités de recherche et de fournir des mécanismes facilitant la collaboration régionale sur des sujets d'intérêt commun. Grâce à la Fondation, bien des réalisations ont été rendues possibles. Les priorités énoncées dans ce rapport ne sont que la continuation de ces efforts de coopération.

Pour être en mesure d'appliquer les propositions contenues dans ce rapport, les gouvernements doivent être prêts à prendre des engagements. Il leur faudra trouver et affecter les fonds et les ressources humaines nécessaires à la réalisation d'un bon nombre de projets. Certains projets nécessiteront des consultations et des négociations avec de nombreux intervenants, notamment des syndicats et des établissements d'enseignement privés.

Dès que ces objectifs stratégiques auront été approuvés, puis intégrés au programme-cadre régissant la coopération économique entre les provinces maritimes, les ministères de l'éducation amorceront un processus de consultation, puis affecteront les ressources financières et humaines qui seront nécessaires.

1er OBJECTIF STRATÉGIQUE

Responsabiliser davantage les systèmes d'éducation des trois provinces.

Dans toutes les provinces et à l'échelle fédérale, on ressent un besoin urgent d'évaluer le rendement des systèmes d'éducation. Il est essentiel d'y répondre adéquatement. En période de compressions budgétaires, il devient encore plus important de faire preuve de discernement dans la gestion des ressources qui sont destinées à l'éducation et d'affecter celles-ci en fonction de buts et d'objectifs préétablis. Un cadre de responsabilisation constitue un moyen d'évaluer les fins auxquelles sont affectées les ressources en éducation. En outre, un tel cadre fournit les critères permettant de déterminer dans quelle mesure un système d'éducation est géré de façon économique et efficace.

Plan d'action :

1. Les ministères de l'éducation collaboreront à l'élaboration d'un plan conceptuel en vue de l'établissement d'un cadre de responsabilisation qui permettra de mettre sur pied une structure organisationnelle visant à déterminer les critères d'économie et d'efficacité en éducation.

2. Les ministères de l'éducation travailleront à l'établissement d'une banque régionale de données en éducation qui soit compatible avec les efforts que déploient le Conseil des ministres de l'Éducation et Statistique Canada.

2e OBJECTIF STRATÉGIQUE

Examiner les directives et les pratiques en matière de dépenses et d'affectation des ressources, de manière à déterminer des moyens d'améliorer le fonctionnement du système d'éducation de chaque province.

Les ministères ne peuvent pas réaliser des économies appréciables, ni apporter des améliorations importantes au système sans procéder à des changements considérables. L'amélioration du rendement des membres du personnel constitue le meilleur moyen de réaliser des économies. Cependant, les conventions collectives en vigueur et certaines politiques en matière de ressources humaines limitent le pouvoir d'intervention des gouvernements provinciaux à ce chapitre.

Plan d'action :

1. Les ministères commenceront à échanger régulièrement des données sur les ressources qui sont affectées aux conseils scolaires.

2. Les ministères effectueront une étude visant à comparer les pratiques comptables suivies par les conseils scolaires ainsi que les définitions sur lesquelles ceux-ci s'entendent. La normalisation de ces pratiques favorisera l'adoption d'un cadre de responsabilisation et l'établissement d'une banque de données en éducation.

3. Les ministères procéderont à un examen de leur système de transport des élèves et s'échangeront des renseignements sur le fonctionnement de ces systèmes.

4. Les ministères examineront ce qui a été fait dans d'autres provinces ou États en vue de permettre une meilleure utilisation des installations scolaires.

5. Les ministères feront la promotion d'une rencontre annuelle entre les responsables des ressources humaines des ministères de l'éducation, de manière à favoriser les échanges de renseignements sur diverses questions se rapportant au personnel : la suppléance des enseignants; le brevet d'enseignement; les aides-enseignants et le personnel de soutien; l'équité salariale; les services d'entretien.

3e OBJECTIF STRATÉGIQUE

Adopter des mesures permettant aux ministères et aux conseils scolaires de réaliser des économies. Les achats groupés, de même que la mise en commun ou la privatisation de certains services figurent parmi les mesures envisagées.

Plan d'action :

1. Les ministères feront preuve de leadership en incitant les conseils scolaires à adhérer formellement au Protocole d'entente des Maritimes (de l'Atlantique) sur les marchés publics.

2. Faire en sorte que les ministères et les conseils scolaires procèdent le plus tôt possible à des achats groupés. Les ministères examineront la possibilité d'élaborer une politique en vertu de laquelle les conseils scolaires seraient tenus de s'approvisionner auprès des fournisseurs de la région qui offrent les meilleurs prix.

3. Les ministères envisageront la possibilité de mettre en oeuvre des mesures incitatives à l'intention des conseils scolaires, de telle sorte que ceux-ci pourraient conserver une partie des fonds économisés pour les réaffecter à d'autres fins.

4. Les ministères de l'éducation procéderont à l'échange de renseignements sur divers services scolaires afin de favoriser l'harmonisation des pratiques dans des domaines tels que :

- Le transport scolaire
- L'entretien des écoles
- Les services de cafétéria
- Les services spéciaux
- Les services de la feuille de paie
- L'auto-assurance

4e OBJECTIF STRATÉGIQUE

Déterminer et exploiter les possibilités de collaboration dans l'élaboration des programmes d'études.

Les ministères de l'éducation se concerteront pour toutes les questions se rapportant aux programmes d'études, notamment l'élaboration des plans de cours et des ressources pédagogiques, de même que les achats groupés de matériel. Initialement, les efforts de coopération porteront sur les cinq domaines que voici :

- Mathématiques, physique et chimie de niveau secondaire.
- Éducation à l'entrepreneuriat
- Français langue maternelle
- Français langue seconde
- Adaptation des techniques de l'information

i) <u>Mathématiques, physique et chimie</u> :

Les élèves d'aujourd'hui évoluent dans un monde où la science, la technologie, le travail d'équipe et les communications jouent un rôle prédominant. L'enseignement des sciences et des mathématiques devrait donc refléter cette réalité et préparer les élèves pour qu'ils puissent s'adapter à de telles conditions. Ceux-ci devront acquérir la maîtrise de soi. Ils devront également être en mesure de trouver, d'évaluer et d'utiliser des données pour résoudre des problèmes et prendre des décisions. L'apprentissage doit se fonder sur la découverte active qui résulte d'activités de recherche.

Au cours des dernières années, grâce à leurs efforts de coopération, les divisions francophones des ministères de l'éducation ont pu élaborer des cahiers d'exercices en laboratoire et mettre au point un logiciel pour les programmes de physique et de chimie. De plus, le guide de l'enseignant pour le programme de chimie de 12e année a pu être traduit de l'anglais et adapté. Des manuels et des guides pédagogiques ont également été élaborés pour le programme de science du secondaire premier cycle.

Pour leur part, les divisions anglophones ont mis au point un programme type de rencontres estivales destinées à permettre aux jeunes femmes d'explorer les possibilités de carrières qui leur sont offertes dans les domaines des sciences, des mathématiques et de la technologie. Le Forum Action, qui se tiendra en mars 1993, donnera l'occasion à 150 éducateurs de la région d'assimiler des stratégies pédagogiques visant à améliorer le rendement des élèves en mathématiques et en science.

Plan d'action :

1. Les divisions anglophones des ministères de l'éducation mettront au point un tronc commun pour les cours de physique du secondaire deuxième cycle. Par ailleurs, elles s'efforceront de cerner les besoins et les priorités qu'elles ont en commun dans certaines autres matières, particulièrement en biologie et en chimie.

2. Les divisions francophones des ministères de l'éducation dresseront un plan d'action quinquennal et prépareront un rapport faisant état de leurs priorités.

ii) Éducation à l'entrepreneuriat :

Les ministères de l'éducation ont élaboré un plan d'action commun pour le cours d'éducation à l'entrepreneuriat. Ils se sont entendus sur les définitions, de même que sur les fondements et les principaux objectifs d'un tel cours dans le contexte scolaire des Maritimes.

Les divisions francophones et anglophones ont travaillé de concert à l'élaboration d'une proposition en vue d'obtenir l'aide financière de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA). Voici les principaux éléments de cette proposition :

À l'élémentaire -	Mise au point d'une série de cahiers pédagogiques interdisciplinaires et multidisciplinaires visant à cultiver l'esprit d'entreprise chez les élèves de toutes les écoles élémentaires des Maritimes.
Au secondaire premier cycle	Mise au point d'une série de modules visant à permettre aux élèves de 7^{e}, 8^{e} et 9^{e} année de bien comprendre le fonctionnement d'une entreprise. Ces modules seront surtout axés sur les PME de la région de l'Atlantique.

Au secondaire deuxième cycle	- Tenue de séances de formation régionales à l'intention des conseillers en orientation et des administrateurs scolaires.

Plan d'action :

1. La Fondation soumettra une proposition à l'APÉCA visant à permettre l'enseignement, sur plusieurs années, de programmes d'éducation à l'entrepreneuriat.

iii) Français langue maternelle :

Étant donné qu'il est souvent difficile d'obtenir du matériel pédagogique en français, les trois ministères de l'éducation tirent parti de la coopération régionale, qui leur permet d'élaborer le matériel didactique nécessaire en français ou de s'en procurer grâce à des achats groupés. La coopération régionale leur permet de mettre en commun des ressources et de réaliser ainsi des économies considérables.

La publication du manuel scolaire intitulé Les Maritimes : trois provinces à découvrir constitue l'une des plus importantes réalisations rendues possibles grâce à la coopération entre les divisions francophones des ministères de l'éducation de la région. Par ailleurs, la Fondation a adapté en français et publié, en collaboration avec le ministère de l'éducation de Terre-Neuve, une série de manuels scolaires intitulée Sciences Plus. Cette série s'adresse aux élèves du secondaire deuxième cycle qui fréquentent une école francophone et à ceux qui suivent un programme d'immersion en français. Actuellement, on travaille à la préparation d'un guide sur les droits de la personne qui sera destiné aux enseignants de la maternelle à la 12^{e} année.

Les ministères de l'éducation continueront à mettre au point des outils pédagogiques destinés aux élèves francophones en vue d'enrichir les programmes en vigueur dans les trois provinces. Par ailleurs, on envisage d'étendre la coopération interprovinciale aux matières suivantes : sciences humaines de 5^{e} année, sciences naturelles et histoire du Canada.

Plan d'action :

1. La division francophone de chaque ministère de l'éducation dressera un plan quinquennal en vue de l'élaboration et de l'application de programmes d'études. Ces plans seront portés à l'attention des divisions francophones des autres provinces de la région, de façon à ce que l'on puisse déterminer des projets de coopération interprovinciale. Chaque année, les

divisions francophones évalueront leurs plans en vue de parvenir à une plus grande harmonisation, quand cela sera possible.

iv) Français langue seconde :

Dans un rapport préliminaire, on a cerné deux domaines clés auxquels pourraient s'appliquer la coopération régionale en matière d'enseignement du français langue seconde : la formation des enseignants et l'élaboration des programmes. Comme les sections de français langue seconde de chacun des ministères de l'éducation sont petites, elles ont tout intérêt à unir leurs efforts quand il s'agit d'élaborer des programmes. Par ailleurs, dans les trois provinces, on attache beaucoup d'importance à la formation des enseignants des programmes d'immersion et des programmes de français réguliers, de même qu'à leur maîtrise de la langue. La formation et le perfectionnement des enseignants en matière de méthodologie et de langue sont considérées comme des questions prioritaires.

Plan d'action :

1. Les ministères de l'éducation élaboreront un plan d'action en matière de collaboration régionale pour l'enseignement du français langue seconde. Le budget qui sera alloué et les échéanciers à respecter seront prévus dans ce plan d'action.

v) Technologie de l'information :

Au cours de la dernière décennie, on a vu se manifester un intérêt sans précédent pour l'application des techniques de l'information au domaine de l'enseignement. Dans l'ensemble des Maritimes, les ministères de l'éducation, les conseils scolaires et les administrateurs affectent des ressources à l'achat de matériel, à la formation, aux recherches expérimentales en matière d'enseignement assisté par ordinateur, de même qu'à l'élaboration de programmes. Puisque de nouvelles techniques très coûteuses voient sans cesse le jour, les ministères ont donc intérêt à unir leurs efforts pour mener à bien divers projets dans ce domaine.

Plan d'action :

1. La Fondation d'éducation des provinces Maritimes adoptera une perspective régionale en ce qui a trait à l'application des techniques de l'information au domaine de l'éducation. De plus, elle définira les aspects où la collaboration régionale pourrait s'avérer profitable, en plus de dresser une liste de priorités pour la région et d'établir un plan d'action prévoyant notamment la mise en oeuvre de projets pilotes.

5e OBJECTIF STRATÉGIQUE

Prendre des mesures coordonnées en vue d'inciter les établissements d'enseignement à apporter les changements désirés aux programmes de formation des maîtres.

Il est essentiel que les ministères de l'éducation et les établissements d'enseignement offrant un programme de formation des maîtres entretiennent des relations efficaces. La qualité de l'enseignement offert dans nos écoles est étroitement liée à la qualité de la formation que reçoivent les enseignants.

Les trois ministères se préoccupent de la qualité de la formation des enseignants et reconnaissent qu'il leur incombe d'inciter les établissements d'enseignement privés à apporter des changements aux programmes de formation des maîtres.

Plan d'action :

1. Les ministères de l'éducation se concerteront pour aider les universités et autres établissements d'enseignement post-secondaire à régler les problèmes sur le plan de la formation des enseignants, et redoubleront d'efforts en vue d'améliorer les programmes de formation des maîtres.

6e OBJECTIF STRATÉGIQUE

Établir des mécanismes qui favorisent les initiatives locales et provinciales susceptibles d'aider à répondre aux besoins des enseignants et des administrateurs scolaires de la région en matière de perfectionnement professionnel.

Les ministères de l'éducation consacrent du temps et des ressources financières considérables aux programmes de formation et aux séances de perfectionnement des enseignants. Ils reconnaissent que le perfectionnement professionel doit faire l'objet d'un effort constant auquel les enseignants et leurs associations ont la responsabilité de participer. Il est donc nécessaire de mieux définir, à l'échelle régionale, les responsabilités de chaque partie en matière de perfectionnement professionnel.

Selon l'Étude de l'offre et de la demande d'enseignants pour les provinces Maritimes jusqu'à l'an 2003-2004, qui a été menée par la Fondation en 1990, on peut s'attendre à une pénurie d'administrateurs, y compris de directeurs et de directeurs adjoints. En raison des changements qui s'annoncent, les administrateurs devront acquérir de nouvelles compétences. Il sera de plus en plus essentiel que les personnes exerçant des fonctions d'administrateurs dans les écoles, les conseils scolaires et les ministères de l'éducation puissent faire preuvre de leadership. Les ministères de l'éducation sont favorables à l'établissement

d'un réseau régional visant à permettre aux administrateurs de perfectionner leurs aptitudes à l'administration et de développer leur sens du leadership.

Plan d'action :

1. Dans le plan d'action quinquennal qu'elles adopteront pour l'ensemble de la région, les divisions francophones des ministères de l'éducation incluront au nombre de leurs priorités le perfectionnnement professionnel et le recyclage des enseignants.

2. Les divisions anglophones mettront en commun leur expertise afin d'élaborer des programmes et des modules destinés aux enseignants de mathématiques et de sciences du secondaire premier cycle qui ont besoin de se recycler. De tels programmes et modules seront offerts localement.

3. Une fois que des consultations auront été menées et que les besoins spécifiques seront déterminés, les ministères demanderont qu'on leur soumette des propositions en vue de l'établissement d'un réseau régional visant à permettre aux administrateurs de perfectionner leurs aptitudes à l'administration et de développer leur sens du leadership.

CONCLUSION

Outre les objectifs spécifiques susmentionnés, des fonctionnaires des ministères de l'éducation ont examiné d'autres questions d'intérêt commun. Pour le moment, deux points peuvent être mentionnés. Tout d'abord, les ministères, en collaboration avec la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, encourageront les activités de recherche susceptibles de répondre aux besoins de la région en matière d'éducation. Par ailleurs, les ministères tenteront également de définir leur rôle et leurs responsabilités en ce qui a trait à la publication de matériel pédagogique.

Nous ne prétendons pas que ces objectifs stratégiques puissent régler tous les problèmes auxquels les ministères de l'éducation sont actuellement confrontés. Nous avons voulu faire porter nos efforts sur les questions les plus étroitement liées au projet d'union économique des trois provinces. Les ministères de l'éducation souhaitent élargir leur champ de collaboration puisque, avec le temps, ces efforts s'avéreront bénéfiques pour tous.

SOMMAIRE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Objectifs stratégiques	Plan d'action
1. Responsabiliser davantage les systèmes d'éducation des trois provinces.	• Les ministères de l'éducation collaboreront à l'élaboration d'un plan conceptuel en vue de l'élaboration d'un cadre de responsabilisation; une initiative qui s'échelonnera sur une période de deux ans. • Les ministères travailleront à l'établissement d'une banque régionale de données en éducation qui soit compatible avec les efforts que déploient le Conseil des ministres de l'Éducation et Statistique Canada. À cet égard, un rapport provisoire paraîtra en novembre 1992.
2. Examiner les directives et les pratiques en matière de dépenses et d'affectation des ressources, de manière à déterminer des moyens d'améliorer le fonctionnement du système d'éducation de chaque province.	• Les ministères commenceront à échanger régulièrement des données sur les ressources qui sont affectées aux conseils scolaires. De tels échanges s'effectueront sur une base permanente. • Les ministères réaliseront une étude visant à comparer les pratiques comptables suivies par les conseils scolaires ainsi que les définitions sur lesquelles ceux-ci s'entendent. Des recommandations à ce sujet seront contenues dans un rapport qui doit paraître en décembre 1992. • Les ministères procéderont à un examen de leur système de transport des élèves et s'échangeront des renseignements sur le fonctionnement de ces systèmes. Des recommandations à ce sujet seront contenues dans un rapport qui doit paraître en septembre 1993.

- Les ministères examineront ce qui a été fait dans d'autres provinces ou États en vue de permettre une meilleure utilisation des installations scolaires. Un rapport provisoire est attendu en septembre 1992.

- Une rencontre annuelle aura lieu entre les responsables des ressources humaines des ministères de l'éducation afin de favoriser les échanges de renseignements sur des questions d'intérêt commun. Une première rencontre se tiendra à l'automne de 1992.

3. Adapter des mesures permettant aux ministères et aux conseils scolaires de réaliser des économies. Les achats groupés, de même que la mise en commun et la privatisation de certains services figurent parmi les mesures envisagées.

- Les ministères feront preuve de leadership en incitant les conseils scolaires à adhérer formellement au Protocole d'entente des Maritimes (de l'Atlantique) sur les marchés publics. Des recommandations à ce sujet seront contenues dans un rapport qui doit paraître en juin 1992.

- Les ministères et les conseils scolaires devront effectuer, le plus tôt possible, des achats groupés. Des recommandations à ce sujet seront contenues dans un rapport qui doit paraître en juin 1992.

- Les ministères procéderont à des échanges de renseignements concernant la privatisation de divers services scolaires afin de favoriser l'harmonisation des pratiques dans les services visés. Une première collecte de données a été complétée le 30 avril 1992.

4. Déterminer et exploiter les possibilités de collaboration dans l'élaboration des programmes d'études.

i) <u>Mathématiques, physique et chimie</u>

- Les divisions anglophones mettront au point un tronc commun pour les cours de physique du secondaire deuxième cycle. L'initiative sera terminée au plus tard en octobre 1993. Plus tard, elles procéderont à l'examen des programmes de biologie et de chimie.

- Les divisions francophones dresseront un plan quinquennal et prépareront un rapport faisant état de leurs priorités. Ce plan et ce rapport doivent paraître en juillet 1992.

ii) Éducation à l'entrepreneuriat

- Au plus tard le 1er juin 1992, la Fondation d'éducation soumettra une proposition à l'APÉCA visant à permettre l'enseignement, sur plusieurs années, de programmes d'éducation à l'entrepreneuriat.

iii) Français langue maternelle

- La division francophone de chaque ministère dressera un plan quinquennal en vue de l'élaboration et de l'application de programmes d'études. Ces plans seront soumis aux divisions francophones des autres provinces de la région, de façon à pouvoir déterminer des projets de coopération interprovinciale. Ce plan devrait être prêt pour juillet 1992.

iv) Français langue seconde

- Les ministères dresseront un plan d'action prévoyant le budget devant être alloué à l'enseignement du français langue seconde ainsi que les échéanciers à respecter. Un rapport à ce sujet est attendu en novembre 1992.

v) Technologie de l'information

- La Fondation d'éducation adoptera une perspective régionale en ce qui a trait à l'application des techniques de l'information au domaine de l'éducation. De plus, elle dressera une liste des priorités à l'échelle régionale ainsi qu'un plan d'action. Ce plan, qui pourrait prévoir la réalisation de projets pilotes, doit paraître en novembre 1992.

5. Prendre des mesures coordonnées en vue d'inciter les établissements d'enseignement à apporter des changements désirés aux programmes de formation des maîtres.

- Les ministères de l'éducation se concerteront pour aider les universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire à améliorer leurs programmes de formation des maîtres. Une telle concertation doit s'effectuer sur une base permanente.

6. Établir des mécanismes qui favorisent les initiatives locales et provinciales susceptibles d'aider à répondre aux besoins des enseignants et des administrateurs scolaires de la région en matière de perfectionnement professionnel.

- Dans leur plan quinquennal, les divisions francophones incluront au nombre de leurs priorités le perfectionnement professionnel et le recyclage. Un rapport à ce sujet est attendu en juillet 1992.

- Les divisions anglophones élaboreront des programmes et des modules à l'intention des enseignants de mathématiques et de sciences du secondaire premier cycle qui ont besoin de se recycler. La préparation de ces programmes et modules sera terminée en octobre 1993.

- Quand des consultations auront été menées et que les besoins spécifiques seront déterminés, les ministères demanderont qu'on leur soumette des propositions en vue de l'établissement d'un réseau régional visant à permettre aux administrateurs de perfectionner leurs aptitudes à l'administration et de développer leur sens du leadership. Un tel réseau devrait voir le jour en janvier 1993.